

Arrêté du Maire

du 07 avril 2022

Portant permission de travaux

GRAND ROUTE

Le maire de la commune de Sainte-Sève,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise LE DU en date du 07 avril 2022 qui souhaite effectuer des travaux de branchement en occupant temporairement le domaine public « GRAND ROUTE ».

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTÉ :

Article 1 : A compter du 07 avril 2022 et jusqu'à la fin des travaux l'entreprise LE DU est autorisée à procéder à des travaux sur le domaine public « GRAND ROUTE ». La circulation sera fermée.

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, etc. sont à la charge du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 5 : Le permissionnaire précisera au maire, suffisamment à l'avance, la date à laquelle débiteront les travaux de façon à ce qu'il puisse en suivre l'exécution ou vérifier l'implantation des ouvrages.

Article 6 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 7 : La présente autorisation n'est valable que pour une utilisation dans le mois à partir de la date du présent arrêté.

Article 8 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Fait à Sainte-Sève le 07 avril 2022.

P/O M. Le Maire, Yvon HERVE

Mme KERUIEL Anne MARIE
Adjointe au Maire

